

Attribution du nom du Président Edgar FAURE à une rue ou à un édifice public de Besançon - Question orale de M. VIALATTE, Mme WEINMAN, MM. DUVERGET et TABOURNOT

M. LE MAIRE : Nous avons pour terminer cette séance deux questions orales, dont la première de M. VIALATTE qui sera présentée par M. DUVERGET, demandant :

- que le Conseil Municipal approuve le principe de donner à une voie publique, un quai ou un édifice public de notre Ville la dénomination «Président Edgar FAURE»,

- à M. le Maire de prendre toutes dispositions pour organiser, à l'occasion du dixième anniversaire de sa disparition, une cérémonie à cet effet.

M. DUVERGET : Monsieur le Maire, dans quelques mois maintenant, nous honorerons le dixième anniversaire de la mort du Président Edgar FAURE. Et au nom du groupe RPR - UDF, nous pensons qu'il est bon de matérialiser dans la cité bisontine, dans la capitale régionale, par un patronyme donné à une rue, une place, une avenue, le nom du Président Edgar FAURE qui a marqué à la fois la Ville de Besançon, la Région de Franche-Comté et notre pays de son empreinte. Il nous semble donc tout naturel de faire cette proposition et saluer à travers un geste unanime de la Ville de Besançon cette haute personnalité qui a développé d'une part l'éducation, j'y suis sensible et un certain nombre ici également, qui a développé les relations internationales également et la volonté de coopération interrégionale. La Ville de Besançon peut trouver à travers la politique qu'elle mène actuellement des éléments de lien en faveur de l'international.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur DUVERGET, je crois que la question avait déjà été posée par Michel VIALATTE le 23 septembre 1996 et nous avons adopté le principe de donner à une voie publique, un quai, un édifice public, le nom du Président Edgar FAURE. C'est la Commission des Affaires Culturelles qui est chargée de nous faire des propositions. Elle ne l'a pas encore fait. Je pense qu'il faudrait la réveiller un petit peu pour qu'effectivement d'ici janvier 1998 nous ayons la possibilité de donner à une voie le nom du Président Edgar FAURE.

Je vous rappelle d'ailleurs, mes chers collègues, que l'un des premiers visiteurs au moment où Edgar FAURE est décédé était votre serviteur. Je me trouvais à Paris rue de Grenelle où j'ai appris son décès et j'étais sans doute l'un des premiers Franc-Comtois à rendre la visite qui s'imposait au Président Edgar FAURE défunt.

Quant à prendre toutes dispositions souligne la deuxième partie de la délibération qui nous est proposée d'organiser à l'occasion du dixième anniversaire de sa disparition une cérémonie à cet effet, je pense que ce serait plus de la responsabilité du Conseil Régional, la Ville s'y associant bien entendu, puisque le Président Edgar FAURE était le Président du Conseil Régional. Cela me paraîtrait un peu inopportun que ce soit la Ville qui prenne à sa charge au départ l'organisation d'une telle cérémonie.

M. DUVERGET : Je suis tout à fait d'accord avec le fond de votre intervention. Comme nous serons en pleine période pré-électorale régionale, il faudra voir à quel moment on pourra le faire.

M. LE MAIRE : D'ici mars 1998, vous avez le temps d'y réfléchir.

On accepte donc la première partie de cette suggestion et on renvoie plutôt à la Région le souci d'organiser une cérémonie en l'honneur du Président Edgar FAURE pour le dixième anniversaire de son décès.

Dont acte.